Superficie des sites naturels protégés* désignés en Wallonie

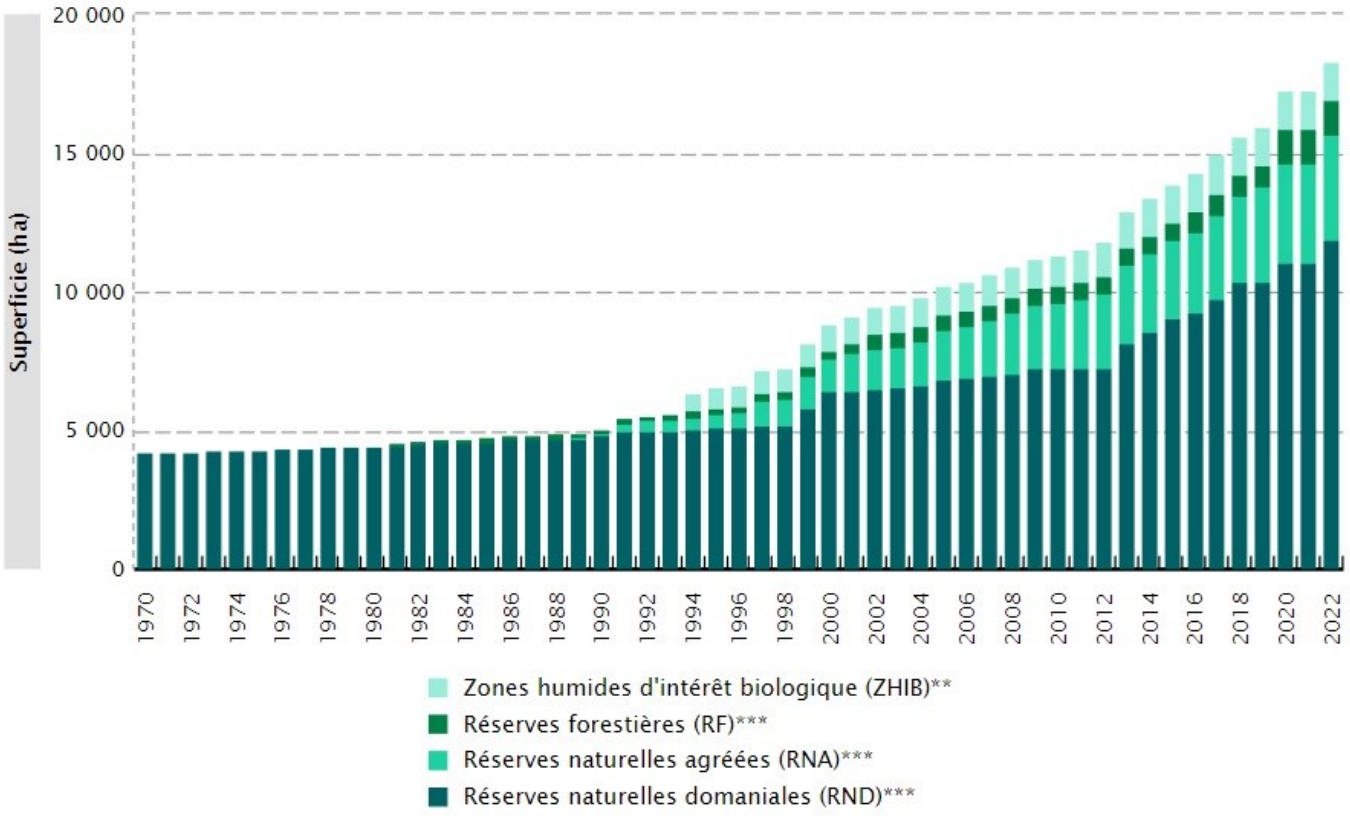

Voir les notes

* En raison de leur caractère souterrain, pas de superficie répertoriée pour les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS).

** AERW du 08/06/1989 relatif à la protection des zones humides d'intérêt biologique.

*** Loi du 12/07/1973 sur la conservation de la nature.

À noter que les réserves intégrales en forêt au sens du Code forestier ne sont pas reprises dans ce graphique.

REEW – Source : SPW ARNE - DNF

© SPW - 2019